



LES INCONTOURNABLES DES RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX (*)

LES OBLIGATIONS

- 1 – Adhésion aux objectifs définis par le CA National,
- 2 – Rigueur pour les finances,
- 3 – Signature du contrat d’agrément,
- 4 – Protection du nom des Restos du Cœur, du logo et de la photo de Coluche,
- 5 – Envoi des comptes annuels,
- 6 – Collaboration loyale avec le Chargé de Mission.

LES INTERDITS

- 1 – Les collectes ou ventes sur la voie publique ou à domicile,
- 2 – Toute dérogation aux directives du guide des manifestations,
- 3 – Les utilisations non autorisées du nom des Restos du Cœur, du logo et de la photo de Coluche,
- 4 – Les mailings de prospection financière,
- 5 – Les actions médiatiques hors du secteur,
- 6 – L’embauche de salariés sans l’accord du Bureau National, sauf les Contrats Aidés dans les Ateliers Chantiers d’Insertion,
- 7 – L’évocation dans les médias des conflits internes aux Restos du Cœur ou des problèmes liés à ces conflits,
- 8 – La prise d’images des bénéficiaires pour leur utilisation dans tous types de supports.

en compte sur vous. Coluche

(*) Présidents, Membres du CA départemental, Responsables de Centres et de Relais.